aigues-mortes
La Sel de la Vie

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE AIGUES MORTES

**ARRETE DU MAIRE**

***Réf : ARR/2021/n°629 /6.1***

***Objet : Réglementation temporaire du stationnement et de la circulation***
***DEMENAGEMENT DU 2 RUE DE LA RÉPUBLIQUE***

DEMANDEUR : PRO-TRANS ZA TERRE DE CAMARGUE – 225 RUE DES ARTISANS – 30220 AIGUES-MORTES
TEL : 04.66.80.95.69 MAIL : pro-trans@orange.fr

DEMANDE ENREGISTRÉE : LE 10 NOVEMBRE 2021

LIEU DU DÉMÉNAGEMENT : 2 RUE DE LA RÉPUBLIQUE – 30220 AIGUES-MORTES
DURÉE : LE SAMEDI 27 NOVEMBRE 2021 DE 7H00 À 11H30

DÉTAIL DU VEHICULE : CAMION DE DÉMÉNAGEMENT 20 M3 – LONGUEUR 6 METRES

MESURES PARTICULIERES : FERMETURE DE LA PORTION DE VOIE CONCERNEE PAR LE DEMENAGEMENT

Le Maire de la Commune d'Aigues-Mortes,
**Vu** le Code des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2212.1 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire,
**Vu** le Code Pénal,
**Vu** le Code de la Route,
**Vu** la demande d'occupation temporaire du domaine public, pour un déménagement, formulée par **PRO-TRANS DÉMÉNAGEMENT,** en date du 10 NOVEMBRE 2021.

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers et faciliter les opérations de manutention relative à ce déménagement, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation des véhicules sur la voie concernée,

ARRETE

**Article 1 :**
Par dérogation individuelle à caractère temporaire, le Maire d'Aigues-Mortes autorise **PRO-TRANS** à avoir le libre accès et à stationner un camion de déménagement de 20m3 afin de procéder au déménagement suivant :

- **2 RUE DE LA RÉPUBLIQUE**
- **LE SAMEDI 27 NOVEMBRE 2021 DE 7H00 À 11H30**

**Article 2 :**
En conséquence, La circulation de tous les véhicules pourra être restreinte ou interdite pendant la durée des opérations de manutention :

- **RUE DE LA RÉPUBLIQUE**

Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90.
Fax : 04.66.53.86.09

**Article 3 :**
L'accès aux habitations devra être maintenu sans danger pendant toute la durée des opérations de déménagement.

**Article 4 :**
**La mise en place puis l'enlèvement de la signalisation temporaire est à la charge du demandeur.**

**Article 5 :**
La signalisation temporaire modifiant la circulation des véhicules sera mise en place de façon apparente conformément à la législation en vigueur par le responsable du déménagement en relation avec le Chef de Service de la Police Municipale.

**Article 6 :**
L'opération de déménagement se déroulera sous la responsabilité du demandeur et la commune ne sera pas engagée si des accidents ou incidents venaient à surgir ou à avoir lieu à l'occasion de cette occupation.

**Article 7 :**
Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Lieutenant Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale d'Aigues-Mortes, sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera publié, affiché, conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 8 :**
Il est impératif de ne pas gêner la circulation et mettre en place des panneaux de signalisation.

Fait à Aigues-Mortes, le 16 novembre 2021

Le Maire,
Pierre Maumejean.

Pour le Maire par Délégation
Le Directeur Général des Services,
Christophe BARONI

MAIRIE D'AIGUES-MORTES
Gard

Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90.
Fax : 04.66.53.86.09

## Virginie Perrier

**De:** Laurie Pujol
**Envoyé:** mercredi 10 novembre 2021 15:57
**À:** Géraldine Bonnaffoux; Virginie Perrier
**Objet:** TR : Demande autorisation de stationnement
**Pièces jointes:** Image1.jpg

Laurie PUJOL

SECRETARIAT
POLICE MUNICIPALE
04.66.53.69.73

---

De : Pro Trans [pro-trans@orange.fr]
Envoyé : mercredi 10 novembre 2021 15:32 À : Laurie Pujol Objet : Demande autorisation de stationnement

Bonjour,

Dans le cadre d'un déménagement pour notre client, pourriez-vous, svp, nous faire parvenir une autorisation de stationnement pour un véhicule léger de moins de 3,5 tonnes d'une longueur de 6m, à l'adresse :

2 rue de La République

30220 Aigues-Mortes

Le 27 novembre 2021 entre ~~8h et 14h~~ 7h00 - 11h30

Vous remerciant par avance et vous souhaitant une agréable fin de journée

Nathalie FORESTIER

--
[cid:part1.rqkWVFE1.iIz8ipY6@orange.fr]